PER Generali Patrimoine

Les documents "Fiche produit Le PER Generali Patrimoine.pptx" et "Notice Information PER Generali Patrimoine.pdf" présentent les caractéristiques et les avantages du PER Generali Patrimoine, un Plan d'Épargne Retraite Individuel sous la forme d’un contrat d’assurance vie de groupe à adhésion facultative, destiné à la préparation de la retraite.

Objectifs de PER Generali Patrimoine

PER Generali Patrimoine permet à ses adhérents de se constituer une épargne retraite supplémentaire par capitalisation, distribuée sous la forme d'une rente viagère et/ou d'un capital. Il vise à offrir une solution flexible et diversifiée pour répondre aux besoins de retraite des épargnants.

Caractéristiques Principales de PER Generali Patrimoine

Type de Produit :

PER Generali Patrimoine est un Plan d'Épargne Retraite (PER) individuel à adhésion facultative.

Durée de Vie :

La durée de vie de PER Generali Patrimoine est déterminée par la durée de la phase de constitution de l’épargne et la phase de restitution sous forme de rente ou de capital.

Modes de Gestion :

Gestion Libre : L’adhérent sélectionne lui-même les supports sur lesquels est répartie l'épargne.

Gestion Pilotée : L’adhérent délègue la gestion de son épargne à des experts financiers.

Gestion Horizon Retraite : L’épargne est gérée automatiquement en fonction de l’horizon de retraite de l’adhérent.

Supports d'Investissement :

Fonds en euros.

Unités de compte incluant OPC, OPC indiciels (ETF), actions, obligations, et supports immobiliers.

Versements :

Versement initial : Minimum de 1 000 € pour la gestion libre et la gestion pilotée, et de 2 000 € pour la gestion horizon retraite.

Versements libres : Minimum de 300 € pour la gestion libre, 1 000 € pour la gestion pilotée et horizon retraite.

Versements programmés : Minimum de 75 € par mois.

Garanties de PER Generali Patrimoine

PER Generali Patrimoine offre plusieurs garanties :

Garantie en cas de vie de l’Adhérent :

Paiement d'une rente viagère et/ou d'un capital à l’adhérent selon son choix et l’origine des versements.

Garantie en cas de décès de l’Adhérent :

Pendant la phase de constitution de l’épargne : paiement d’un capital aux bénéficiaires désignés et d’une rente temporaire d’éducation aux enfants mineurs.

Pendant la phase de restitution de l’épargne : versement d'une rente viagère et/ou d’un capital aux bénéficiaires selon le choix de l’adhérent.

Fiscalité de PER Generali Patrimoine

PER Generali Patrimoine bénéficie d’un cadre fiscal avantageux :

Versements déductibles : Les versements sont déductibles du revenu imposable dans la limite des plafonds légaux.

Prestations : Les prestations sont soumises à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux selon la législation en vigueur.

Transferts : Les transferts d’autres dispositifs d’épargne retraite vers PER Generali Patrimoine conservent leurs avantages fiscaux.

Frais de PER Generali Patrimoine

Les frais associés à PER Generali Patrimoine incluent :

Frais à l’entrée et sur versements :

Jusqu'à 4,50 % des montants des versements.

Frais associatifs : 30 euros à l’adhésion, plus 1 euro maximum de cotisation annuelle.

Frais de gestion :

Sur les supports en unités de compte : 1 % par an.

Sur le fonds en euros : 0,90 % par an.

Pour la gestion pilotée et la gestion horizon retraite : 0,50 % par an.

Frais de sortie :

1 % sur les transferts pendant les cinq premières années, et aucun frais au-delà.

Modalités de Sortie de PER Generali Patrimoine

PER Generali Patrimoine offre des modalités de sortie souples :

Sortie en capital : Possibilité de sortir tout ou partie de l'épargne sous forme de capital.

Sortie en rente viagère : Large choix d’options de rentes viagères, adaptées aux besoins de l’adhérent.

Panachage des deux options : Possibilité de combiner sortie en capital et en rente viagère.

Options de Gestion Financière de PER Generali Patrimoine

PER Generali Patrimoine propose plusieurs options de gestion financière pour sécuriser et dynamiser l’épargne :

Dynamisation et sécurisation des plus-values.

Limitation des moins-values.

Arbitrages programmés : Ajustements automatiques des investissements en fonction des objectifs définis par l’adhérent.

Conclusion

PER Generali Patrimoine représente une solution complète et flexible pour la préparation de la retraite. En choisissant PER Generali Patrimoine, les adhérents peuvent bénéficier d’un cadre fiscal avantageux, d’une gestion personnalisée de leur épargne, et de garanties solides en cas de vie ou de décès. Les diverses options de gestion permettent aux adhérents d’adapter leur stratégie d’investissement à leurs besoins et objectifs spécifiques.

PER Generali Patrimoine est conçu pour offrir une tranquillité d’esprit aux épargnants, en leur permettant de constituer une épargne retraite solide et diversifiée, tout en bénéficiant des conseils et de l’expertise de gestionnaires financiers renommés. Avec des frais compétitifs et une grande flexibilité dans les options de sortie, PER Generali Patrimoine est un choix judicieux pour ceux qui souhaitent sécuriser leur avenir financier.